



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 7 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

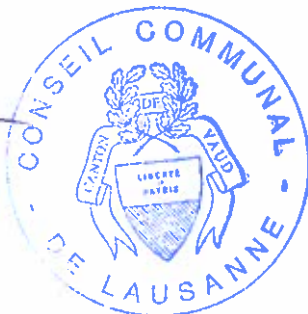
- vu le postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « *S'abriter, se reposer et s'organiser : pour un local au centre-ville à disposition des livreurs et livreuses de repas* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi sept juin deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :